

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION
ECONOMIQUE**

**RAPPORT D'EXECUTION DU BUDGET
DE L'ETAT DU PREMIER TRIMESTRE
2020/2021**

Table des matières

Table des matières	2
INTRODUCTION.....	3
I. Réalisations des ressources propres hors exonérations (base caisse)	3
Graphique 1 : Comparaison des réalisations des 1ers trimestres 2019/2020 et 2020/2021	3
I.1. Recettes fiscales hors exonérations.....	4
Graphique 2 : Vue synoptique des réalisations des principales composantes des recettes fiscales des premiers trimestres 2019/2020 et 2020/2021	5
I.2. Recettes non fiscales	5
II. Etat d'exécution des dépenses hors charges communes et exonérations.....	6
II.1. Exécution du budget au niveau global hors charges communes et exonérations	6
II.2. Analyse de l'état d'exécution des dépenses par grande masse.....	6
II.2.1. Les salaires et traitements.....	6
II.2.2. Les biens et services.....	6
II.2.3. Les transferts courants et subsides	6
II.2.4. Investissements sur ressources nationales.....	7
III. Exonérations réalisées à la fin du premier trimestre 2020/2021	7
ANNEXES.....	10

INTRODUCTION

Dans le cadre des réformes entreprises par le Gouvernement du Burundi relatives à la gestion des finances publiques, le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique s'est engagé à produire des rapports trimestriels et annuels sur l'état d'exécution du budget de l'Etat conformément à la Loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux finances publiques. Le présent rapport concerne l'exécution du budget de l'Etat pour le premier trimestre 2020/2021.

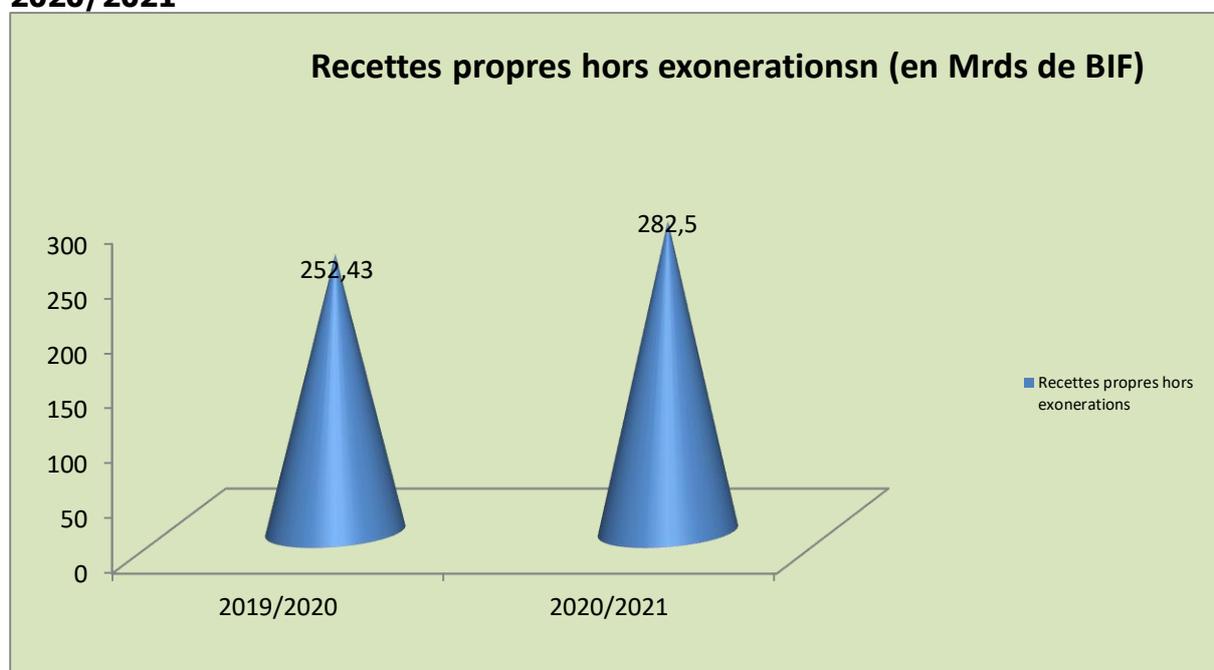
La première partie de ce rapport décrit la réalisation des recettes propres (recettes fiscales et non fiscales) alors que la deuxième partie montre l'état d'exécution des dépenses hors charges communes et exonérations selon les chapitres de la nomenclature économique à savoir les salaires, l'achat des biens et services, les transferts et subsides ainsi que les investissements sur ressources nationales.

I. Réalisations des ressources propres hors exonérations (base caisse)

Sur un montant de **1 054 803 415 516 FBU** de recettes propres prévues pour l'exercice budgétaire 2020/2021, les services de l'OBR ont recouvré un montant de **282 560 094 096 FBU** à la fin du premier trimestre 2020/2021, soit un taux de réalisation de **26,7%** grâce à l'augmentation de l'impôt sur les biens et services.

Au cours de cette même période ; sur **908 425 074 155 FBU** de prévision des recettes propres de l'exercice 2019/2020, un montant de **252 436 516 435 FBU** avait été collecté par les services de l'OBR, soit un taux de réalisation de **27,8 %**. En glissement annuel, nous enregistrons une augmentation de **11,9 %** entre les deux années. Cette situation s'explique par l'augmentation des recettes fiscales, essentiellement les impôts sur les biens et services.

Graphique 1: Comparaison des réalisations des premiers trimestres 2019/2020 et 2020/2021



Source : Nos traitements à partir des données des premiers trimestres 2019/2020 et 2020/2021

I.1. Recettes fiscales hors exonérations

Les recettes fiscales comprennent les impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital, les impôts sur les biens et services ainsi que les impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales. A la fin du premier trimestre 2020/2021, nous avons collecté un montant de **255 534 481 159 FBU** sur une prévision de **961 867 448 695 FBU**, soit un taux de réalisation de **26,5 %**. Nous enregistrons une augmentation de **12,9 %** par rapport à l'année dernière. Sur **854 949 655 518 FBU** de prévision de 2019/2020, un montant de **226 254 759 520 FBU** a été recouvré à la fin du premier trimestre 2019/2020.

➤ **Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital**

Ce type d'impôts enregistre un taux de réalisation de **23,4%** à la fin du premier trimestre 2020/2021, soit un recouvrement d'un montant de **53 553 652 835 FBU** sur **228 965 179 487 FBU** prévus dans la Loi de Finances 2020/2021.

A cette même période pour l'exercice 2019/2020, ce taux était de **24,4 %**. Sur **204 911 979 723 FBU** prévus dans la Loi de Finances, **50 135 188 142 FBU** étaient déjà recouverts à la fin du premier trimestre 2019/2020. En glissement annuel, ce poste enregistre une augmentation de **6,7%**. Cette situation est due à une augmentation des impôts sur le revenu payé par les sociétés et autres entreprises.

➤ **Impôts sur les biens et services**

Le taux de réalisation des impôts sur les biens et services à la fin du premier trimestre 2020/2021 est de **26,5 %**. Sur un montant de **632 295 510 551 FBU** prévu dans la Loi de Finances 2020/2021, **168 184 042 962 FBU** a été recouvré à la fin de cette période.

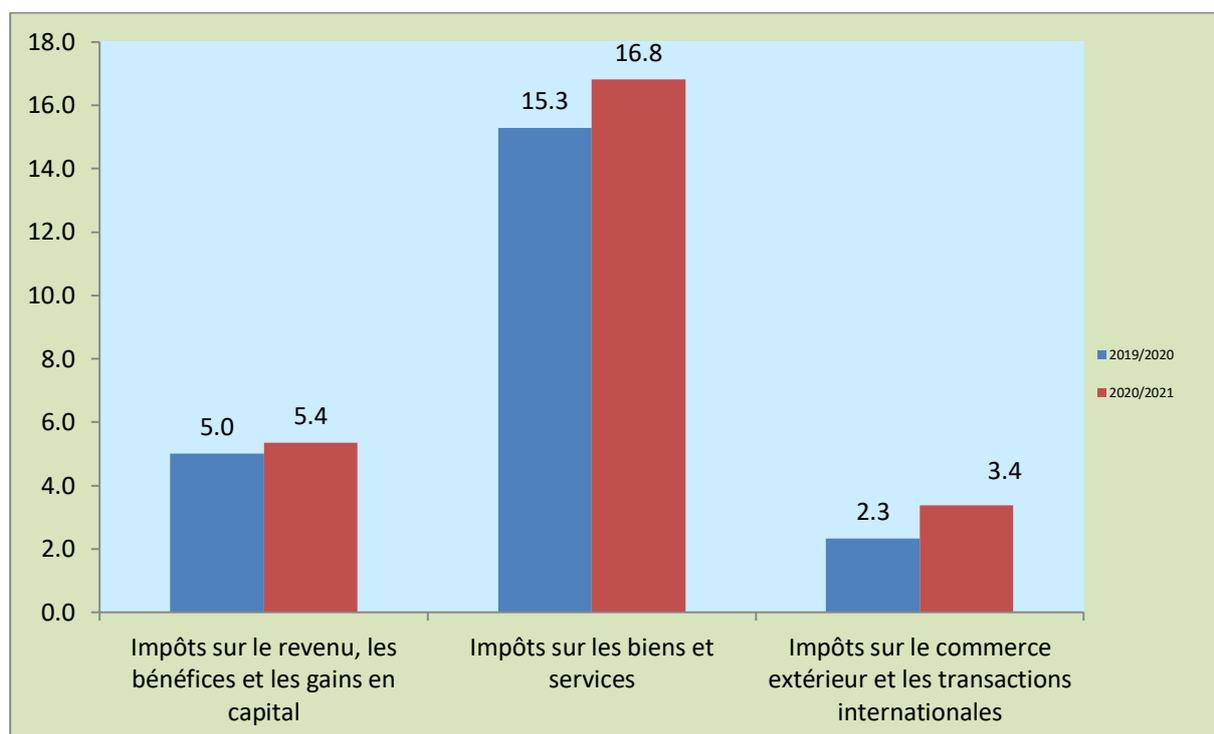
En 2019/2020, sur un montant de **556 958 099 084 FBU** prévu dans la Loi de Finances, **152 840 896 955 FBU** étaient recouverts à cette même période, soit un taux de réalisation de **27,4 %**. En glissement annuel, nous enregistrons une augmentation de **10,0 %** entre les deux périodes. Cette situation est due à la hausse des recettes provenant essentiellement des impôts généraux sur les biens et services (TVA intérieure et TVA à l'importation).

➤ **Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales**

Le taux de réalisation à la fin du premier trimestre 2020/2021 pour cet impôt est de **33,4%**. Sur un montant de **100 606 758 657 FBU** prévu dans la Loi de Finances 2020/2021, **33 796 785 362 FBU** étaient déjà recouverts à la fin de cette période.

En 2019/2020, le taux de réalisation était évalué à **25,0 %** à la fin de cette période. Sur un montant de **93 079 576 711 FBU** prévu dans la Loi des Finances 2019/2020, **23 278 674 423 FBU** étaient déjà recouverts. En glissement annuel, nous enregistrons une augmentation de **45,2 %** entre les deux périodes. Cette situation est expliquée par l'augmentation des Droits de Douane et autres droits d'importation.

Graphique 2 : Vue synoptique des réalisations des principales composantes des recettes fiscales des premiers trimestres 2019/2020 et 2020/2021



Source : Nos traitements à partir des données des premiers trimestres 2019/2020 et 2020/2021.

I.2. Recettes non fiscales

A la fin du premier trimestre 2020/2021, le taux de réalisation des recettes non fiscales est de **29,0 %** Sur un montant de **92 935 966 821 FBU** prévu dans la Loi de Finances 2020/2021 **27 025 612 937 FBU** étaient déjà recouverts.

En 2019/2020, ce taux s'élevait à **48,9%** à cette même date. Sur un montant de **53 475 418 637 FBU** prévu dans la Loi de Finances 2019/2020, **26 181 756 915 FBU** étaient déjà recouverts à cette date. En glissement annuel, nous enregistrons une augmentation de **3,4 %**. Cette situation s'explique essentiellement par une augmentation des revenus de la propriété.

II. ETAT D'EXECUTION DES DEPENSES HORS CHARGES COMMUNES ET EXONERATIONS

Cette section est consacrée à la présentation succincte de l'état d'exécution des dépenses de l'Etat à la fin du premier trimestre 2020/2021 par Ministère et Institution.

Les annexes de ce rapport montrent de manière détaillée l'état d'exécution du budget de l'Etat à la fin du premier trimestre 2020/2021 suivant la classification économique des dépenses par Ministère/Institution. Il est à signaler que nous faisons l'analyse de l'état d'exécution du budget de l'Etat hors charges communes et exonérations. Enfin, nous présenterons une analyse succincte des exonérations accordées à la fin de cette période.

II.1. Exécution du budget au niveau global hors charges communes et exonérations

Au niveau global, le taux d'engagement du budget de l'Etat hors charges communes et exonérations à la fin du premier trimestre 2020/2021 est de **18,3 %**. Il sied à ajouter que la réalisation pour chaque trimestre ne doit pas dépasser normalement un taux de **25%** pour chaque catégorie de dépense. En plus de cette exécution globale, nous allons analyser l'exécution par nature économique détaillée de ce taux d'exécution global.

II.2. Analyse de l'état d'exécution des dépenses par grande masse

II.2.1. Les salaires et traitements

Le taux d'exécution des salaires et traitements est de **26,3 %** à la fin du premier trimestre 2020/2021. Sur un crédit prévu d'un montant de **465 190 475 021 FBU ; 122 387 339 773 FBU** étaient déjà exécutés. Ce dépassement est dû au paiement des indemnités de fin de mandat des ayants droits.

Le tableau 1 en annexe montre l'état d'exécution des salaires et traitements par Ministère et Institution à la fin de cette période.

II.2.2. Les biens et services

Le taux d'exécution des biens et services est de **31,2 %** à la fin du premier trimestre 2020/2021. Sur **137 851 082 097 FBU** de crédit prévu, **43 052 520 326 FBU** étaient déjà exécutés à la fin de cette période. Ce dépassement s'explique par l'acquisition des nouveaux équipements pour les hautes institutions du nouveau Gouvernement, la réhabilitation de certains bureaux ainsi que le paiement des assurances des véhicules de l'Etat par le Ministère ayant le commerce dans ses attributions.

Le tableau 2 en annexe montre l'état d'exécution des biens et services par Ministère et Institutions à la fin de cette période.

II.2.3. Les transferts courants et subsides

Le taux d'exécution des transferts courants et subsides est de **13,7 %** à la fin du premier trimestre 2020/2021. Sur **300 367 414 471 FBU** de crédit prévu, **41 100 217 389 FBU** étaient exécutés à la fin de cette période.

Ce faible taux d'exécution des transferts des subventions ou de subsides de l'Etat vers les Institutions personnalisées de l'Etat et/ou vers les Etablissements à caractères publics résulte à un retard enregistré pour effectuer le transfert des subventions de l'Etat aux Communes suite à la réorganisation des ministères conformément au décret N° 100/008 du 28 juin 2020 portant nomination des membres du Gouvernement. Les ministères sont passés de 21 à 15 et donc l'exécution du budget du premier trimestre devrait attendre les réaménagements budgétaires tenant compte de cette modalité.

Le tableau 3 en annexe montre l'état d'exécution des transferts courants et subsides par Ministère et Institution à la fin de cette période.

II.2.4. Investissements sur ressources nationales

Le taux d'exécution des investissements sur ressources nationales est de **8,5 %** à la fin du premier trimestre 2020/2021. Sur **232 764 979 873 FBU** de crédit prévu, **19 676 899 994 FBU** étaient déjà exécutés à la fin de cette période. Ce faible taux enregistré est à la suite d'un retard déjà expliqué pour pouvoir exécuter les dépenses d'investissement, sans oublier aussi les procédures de passation des marchés publics.

Le tableau 4 en annexe montre l'état d'exécution des investissements sur ressources propres à la fin de cette période.

III. Exonérations réalisées à la fin du premier trimestre 2020/2021

Les exonérations accordées jusqu'à la fin du premier trimestre 2020/2021 sont évaluées à **60,88 milliards de FBU**. Elles ont été accordées sur une base légale suivante :

- les exonérations accordées dans le cadre de la loi sur la gestion des douanes. Il s'agit des exonérations accordées par le droit communautaire,
- les exonérations accordées dans le cadre de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires,
- les exonérations accordées dans le cadre des accords bilatéraux et/ou multilatéraux avec les Partenaires Techniques et Financiers,
- les exonérations accordées aux Organisations Non Gouvernementales dans le cadre de l'assistance humanitaire,
- les avantages fiscaux accordés par des lois spécifiques à certaines personnalités par rapport aux fonctions qu'elles exercent ;
- et les incitations fiscales accordées aux investisseurs par le code des Investissements.

Le tableau ci-dessous montre la part par chaque nature des exonérations dans le total. Nous constatons que **67,6 %** de ces exonérations ont été accordées dans le cadre de la convention de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires ainsi que les exonérations accordées dans le cadre des accords bilatéraux et/ou multilatéraux avec les Partenaires Techniques et Financiers.

En outre, l'analyse montre clairement que les exonérations accordées dans le cadre des incitations fiscales aux investisseurs par le code des investissements représentent **20,7%** des exonérations totales. Nous notons également que les exonérations accordées par des lois spécifiques à certaines personnalités par rapport aux fonctions qu'elles occupent, représentent

0,1% des exonérations totales. En vue de la mise en œuvre des politiques sociales précisément dans le secteur de la santé (équipements médicaux, produits pharmaceutiques et les médicaments) et la politique agricole (intrants et produits vétérinaires), les exonérations accordées dans ces secteurs ont représenté **6,3 %**. De surcroit, les exonérations accordées aux Organisations non Gouvernementales, les Associations Sans But Lucratif et les Etablissements privés représentent **5,4 %** des exonérations totales.

Evolution des exonérations à la fin du premier trimestre 2020/2021

DESCRIPTION	Juillet	Août	Septembre	Trim1_2020-2021	Part
ASBL et établissements privés	97 033 624	391371991	301 282 569	789 688 184	1,3%
Autres exonérations	-			-	0,0%
Effets personnels	18 256 794	10 191 066	40 303 135	68 750 995	0,1%
Financement extérieur	5 263 108 854	7 405 485 691	7 535 597 227	20 204 191 772	33,2%
Intrants agricoles	17 442 009	8 426 633	30 149 111	56 017 753	0,1%
Investisseurs	5 472 878 641	3 702 601 064	3 427 213 316	12 602 693 021	20,7%
Médicaments et Produits Pharmaceutiques	1 130 224 160	1 348 069 861	1 153 461 604	3 631 755 625	6,0%
Etats et ses Entités	5 402 602 637	12139003262	3 388 338 832	20 929 944 731	34,4%
Organisation Non Gouvernementales	228 811 316	621 609 703	1 617 578 726	2 467 999 745	4,1%
Produits vétérinaires	71 906 587	38 802 450	20 911 025	131 620 062	0,2%
Total	17 702 264 622	25 665 561 721	17 514 835 545	60 882 661 888	100,0%

ANNEXES